

# Rapport de l'observatoire des langues 2011

## I. La situation générale

### 1) Nord des Alpes : concentration sur l'enseignement et la défense de la langue

- a) A Bâle et Zurich, des votations populaires ont conduit à la réintroduction de l'usage du dialecte au jardin d'enfants (exclusif à Zurich et à moitié avec le bon allemand à Bâle), et ce dès la prochaine rentrée scolaire. La polémique à ce sujet est toujours vive<sup>1</sup>.
- b) Berne introduit pour sa part le français dès la 3<sup>ème</sup> année primaire: une immersion toute en douceur (cf. *Projet Passepartout*: [http://publications.irdp.relation.ch/ftp/1246870447elmiger\\_bull-23.pdf](http://publications.irdp.relation.ch/ftp/1246870447elmiger_bull-23.pdf))<sup>2</sup>.
- c) Saint Gall: suite à une campagne de récolte de signatures dans toute la Suisse, l'intervention du Canton du Tessin, et une séance de parlement intense (où certains parlementaires se sont même exprimés en italien!) la majorité a repoussé la proposition d'économie du Conseil d'Etat consistant à supprimer l'italien en tant que branche de maturité<sup>3</sup>.
- d) Dans le canton d'Obwald, par contre, cette branche de maturité sera supprimée, mais restera comme matière facultative. Cette fois-ci, la mobilisation générale des italophiles n'a pas fonctionné. Dans ce cas, le DFI, par son chef Didier Burkhalter, a précisé que l'italien ne devait pas absolument être une matière principale d'enseignement dans les cantons non-italophones.
- e) Entrée en vigueur dans le canton du Jura de la «Loi concernant l'usage de la langue française» ([rsju.jura.ch/extranet/idcplg?IdcService=RSJU\\_GET\\_PDFBYNUM...](http://rsju.jura.ch/extranet/idcplg?IdcService=RSJU_GET_PDFBYNUM...)), avec la création du «Conseil de la langue française». Ce cénacle, composé d'une dizaine de personnalités du Jura et de l'extérieur, a pour mission d'analyser la situation de la promotion de la langue française sur le territoire cantonal.
- f) Quant à Neuchâtel, il introduit l'allemand déjà dans les petites classes<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Aargauer Zeitung "Neue Mundartregel wirft Fragen auf" – 3.12.11

<sup>2</sup> Berner Zeitung "Wie Kinder im Französisch baden ohne ins Schwimmen zu kommen" – 27.8.11

<sup>3</sup> Giornale del Popolo «Il Parlamento si ribella : italiano salvo a San Gallo»- 16.2.11

<sup>4</sup> L'Express „L'allemand en classe à cinq ans“- 19.12.11

## **2) Sud des Alpes: le «Polentagraben» se creuse**

Après une période de «dépression», il semble que le Canton du Tessin ait décidé de prendre le taureau par les cornes et de s'affirmer tant par rapport à la Berne fédérale que par rapports aux autres questions le touchant de près (cf. point 1 lett. c et d, ci-dessus).

La difficulté réside toutefois dans l'élaboration d'une stratégie cohérente, couvrant à la fois les aspects politiques (représentation au conseil fédéral), scolaire (enseignement de l'italien) et culturel (rayonnement de la langue).

Entre les ristournes bloquées des impôts à la source des travailleurs italiens, les problèmes liés à la libre circulation des personnes, la prévision de la fermeture de longue durée du tunnel du Gothard pour cause de réfection, le traitement considéré comme «négligent» des victimes tessinoises de l'attentat de Marrakech (<http://latanadirabb-it.blogspot.com/2011/05/251.html>) un néologisme a été remis au goût du jour: le «Polentagraben».

Le Tessin en a assez d'être «la marge d'erreur» de la Suisse (en référence aux sociétés de sondage qui n'effectuent jamais leurs enquêtes au Tessin pour cette raison) et entend bien le faire savoir.

## **3) Grisons**

### **a) L'italien en souffrance**

Une intervention auprès du parlement cantonal a permis de connaître le nombre désespérément bas d'italophones dans l'administration cantonale: aucun dans les cadres supérieurs, et le reste à l'avenant (<http://www.gr.ch/IT/istituzioni/parlament/PV/Seiten/20110902Pedrini09.aspx>).

En outre, le projet de réforme territoriale des communes, en vue d'une réduction du nombre de régions, ne prévoit pas de réunir les régions italophones, mais au contraire de les «noyer» dans d'autres à majorité germanophones ou romanches, où elles n'auraient en fait plus leur mot à dire. Certains envisagent même de demander un rattachement au Canton du Tessin (<http://www.tio.ch/Ticino/Politica/News/656451/Stiamo-morendo-la-Mesolcina-si-leghi-al-Ticino>).

### **b) Le romanche «officiel» en difficulté**

Langue officielle d'enseignement depuis 2001, le Romansch Grischun n'est pas apprécié, car accusé de contribuer à la perte des idiomes existants (<http://www.20min.ch/news/ostschweiz/story/Immer--rger-mit-Rumantsch-Grischun-18888881>). Le 8 décembre 2011, le Grand Conseil grison a laissé ouverte la possibilité d'imprimer les manuels scolaires dans les différents idiomes et non plus seulement en Romansch Grischun.

## II. Les lauriers et les tomates de l'OdL

### Les lauriers:

- au **Centro sportivo Tenero**: le Centre sportif national a décidé de renoncer aux panneaux plurilingues pour des indications exclusivement en italien et propose à ses hôtes la possibilité de suivre des cours d'italien d'une semaine («Italiano subito» -

<http://www.cstenero.ch/index.php?node=520&lng=5&rif=163a5720ec>)

- au **Cirque Knie**: à qui a été remis le prix du Bilinguisme 2011 (<http://www.bilinguisme.ch/documents/showFile.asp?ID=3498>)

- à l'**IDHEAP** et son master PMP

(<http://www.idheap.ch/swipan.nsf/vwBaseDocuments/MASWP01>)

- à l'**Hebdo**, pour sa ténacité dans sa volonté d'obtenir des statistiques sur la représentation linguistique au sein du personnel de l'administration fédérale (cf. Ch. V)

- à la **SRG/SSR**, qui pour une fois mérite son appellation « idée suisse », pour avoir décidé de passer dorénavant aussi des rediffusions de transmissions des chaînes francophones et italophones sur la chaîne SFinfo.

- à **20 Minutes/20 minutes/20 minuti** : pour la première fois en Suisse un quotidien paraît dans les 3 langues officielles. Sympas, les petites incursions de part et d'autre de la Sarine (dans les versions électroniques en français et en allemand), pour montrer aux lecteurs dans une langue ce qui intéresse ceux qui lisent dans l'autre langue. Dommage que, comme d'habitude, les italophones ne soient pas concernés.

### Les tomates:

- **Michelle Hunziker**: la jolie Michelle a encouragé avec un enthousiaste «forza Ticino» les participants de l'émission «Wetten dass» qui se

trouvaient à Brusio (GR) (<http://www.20min.ch/life/tv/story/Michelle-gibt-sich-die-Bloesse-28635208>; <http://www.ticinolibero.ch/?p=61845> ;

[http://www.graubuenden.ch/news.html?season=2&tx\\_pxnewsteaser\\_pi1%5Bnewsid%5D=374](http://www.graubuenden.ch/news.html?season=2&tx_pxnewsteaser_pi1%5Bnewsid%5D=374).)

L'office du tourisme grison n'a pas manqué de l'inviter elle, ainsi que le présentateur de l'émission, à une leçon de rattrapage de géographie.

- **Ce même office du tourisme**, épinglé en début d'année pour l'absence de traduction en italien de son site internet, aggrave par contre son cas en ne présentant qu'une version réduite de celui-ci en italien (<http://it.graubuenden.ch/>), par ailleurs aussi pauvre que la version en français et en romanche).

- idem avec **l'office du tourisme de la Jungfrau** (<http://www.jungfrau.ch/#>) , qui, mis à part l'allemand, élude totalement les autres langues officielles suisses.
- les **CFF**, qui obligent tous leurs conducteurs de locomotives à se former en dialecte suisse-allemand<sup>5</sup>.
- les **pubs en Suisse-allemand** : que ce soit la Migros («Anna's Best»<sup>6</sup>) ou Suissetourisme (le «prophète de la météo» du Muotatal- doublé en français, mais en version originale pour les italophones), les spots en dialecte alémanique sur les chaînes de télévision latines finissent par «taper sur les nerfs».

---

<sup>5</sup> NZZ am Sonntag "Schwyzerdütsch ist für Lokführer Pflicht"- 20.2.11

<sup>6</sup> Le Matin "Les Romands désarçonnés" – 15.6.11

### III. Le parlement

Année électorale et élections au Conseil fédéral ont monopolisé les parlementaires. Dès lors, les interventions en faveur du plurilinguisme ont été moins nombreuses que les autres années (cf. liste en annexe au présent rapport).

Une surprise agréable a été néanmoins de constater l'étonnante maîtrise de l'italien de certains parlementaires alémaniques lors des interviews sur la RSI. Les Romands, eux, sont restés discrets...

Pour le reste, la problématique de la représentation italoophone au Conseil fédéral a fini par déboucher dans une motion pour un élargissement de ce dernier à 9 membres. En outre, la Députation tessinoise a fondé un groupe interparlementaire ayant pour but la défense de l'italien<sup>7</sup>, réunissant les parlementaires italophones (y compris la seule représentante italoophone des Grisons, Madame Silva Semadeni, qui a été incluse dans la députation tessinoise).

Toutefois, force est de constater que même au Parlement les règles, comme celle prévoyant deux rapporteurs de langue différente, ne sont pas toujours respectées<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Giornale del Popolo « Per difendere l'italiano un gruppo interparlamentare » - 1.12.11

<sup>8</sup> Le Matin "Romands piqués au vif" – 10.3.11

## IV. La loi sur les langues et son ordonnance

L' article 6 al. 1 lett. b de l'Ordonnance, a été corrigé grâce à l'intervention de HL auprès du Département de l'Intérieur en mars 2011.

Le "si possible" a été placé au bon endroit, soit en référence à la connaissance passive de la 3ème langue officielle.

Quant aux effets, HL a pris position à ce sujet le 10 octobre 2011 dans sa réponse au projet du DFAE relatif au «3ème Rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales» (<http://www.helvetia-latina.ch/pdf/DFAE-prise%20position%20rapport%20convention%20cadre%20-%20version%20définitive.pdf>) .

Concernant l'implémentation des ressources en traduction, les engagements de traducteurs se font au compte-gouttes, notamment dans le sens italien-allemand/français<sup>9</sup>. Bref, ce n'est pas demain que les collaborateurs italophones verront leur prose traduite dans les autres langues.

---

<sup>9</sup> Corriere del Ticino "Piccoli progressi per l'italiano a Palazzo" – 27.05.11

## **V. L'administration fédérale**

### **1) Chancellerie fédérale**

### **2) Le Département des finances**

La rencontre du 8 juin dernier avec la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf avait été très positive et pleines de promesses, notamment quant à la réintroduction des statistiques sur le personnel dans l'intranet de l'administration.

Résultat: au 25 janvier 2012 toujours rien.

### **3) L'Office fédéral du personnel (OFPER) et le Délégué au plurilinguisme**

Comme déjà signalé l'année dernière, la position hiérarchique du Délégué est fondamentalement inadéquate. Une preuve en a été que l'OFPER l'a empêché de parler à la presse lors de l'affaire de la DDC (cf. ci-dessous).

Par ailleurs, il est manifeste que la réticence notoire de cet Office à mettre en œuvre la loi sur le plurilinguisme contribue au retard abyssal du premier rapport sur la question depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues, rapport qui avait été annoncé pour l'automne 2011.

### **4) La DDC**

En résumé, la DDC (employant 600 personnes) prône à l'étranger des valeurs bien suisses, en particulier le multiculturalisme. Or, il n'en n'est rien au niveau de sa pratique en matière de nomination des cadres : 1 romand sur 11 cadres au niveau de la direction (directeur compris) et 3 romands sur 19 cadres au niveau des divisions, ce qui représente 87% de germanophones, 13% de francophones et 0% d'italophones ! Suite à la nomination de 6 cadres alémaniques au mois de mai dernier, la commission du personnel de la DDC a adressé une note de protestation à la direction afin de faire part de sa «profonde insatisfaction» et de sa «colère» face à ce «déséquilibre flagrant».

### **5) L'ODM**

Dans cet office, la situation est telle, que même le syndicat Transfair a fini par prendre sa plus belle plume pour se plaindre auprès de Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, notamment que les employés latins dudit office n'avaient pas reçu les attestations de travail intermédiaires, les cahiers des charges et les accords de prestations dans leur langue maternelle

([http://www.transfair.ch/fileadmin/user\\_upload/transfair/bilder/Branchen/oeffentliche\\_Verwaltung/BFM\\_Brief\\_an\\_BR\\_Sommaruga.pdf](http://www.transfair.ch/fileadmin/user_upload/transfair/bilder/Branchen/oeffentliche_Verwaltung/BFM_Brief_an_BR_Sommaruga.pdf)).

## **6) L'Office fédéral de l'informatique**

A peine nommé, le Valaisan Giovanni Conti, a fait le ménage au sein de l'Office et mis enfin un terme au projet visant à créer un système d'archivage propre à la Confédération, qui était en route depuis des années sans que personne n'ose avouer qu'il ne menait nulle part.

## **7) Le SECO**

Cet office a eu son heure de gloire dans la presse tessinoise à la fin de l'année, en raison de son attitude proactive envers l'italien<sup>10</sup>. Le fait que cela ait été le fruit de près de 10 ans d'activisme d'un certain nombre de ses collaborateurs italophones (dont la soussignée), n'est évidemment que pure coïncidence....

## **8) L'enquête de l'Hebdo:**

Faisant preuve de la plus grande ténacité, l'équipe de journalistes de l'Hebdo a réussi à obtenir des chiffres concernant les statistiques en matière de représentation linguistique dans l'administration fédérale ([http://www.hebdo.ch/latins\\_dans\\_federale\\_le\\_scandale\\_perdure\\_130832\\_.html](http://www.hebdo.ch/latins_dans_federale_le_scandale_perdure_130832_.html)). Comme le titre l'indique, les choses ne s'arrangent pas, bien au contraire: le seul département qui se sauve est celui du DFAE, le DDPS persistant à être un bastion alémanique et bon dernier au classement.

---

<sup>10</sup> Corriere del Ticino "Italiano a gran richiesta" – 16.11.11



## **VI. La répartition équitable des marchés publics entre les régions linguistiques**

HELVETIA LATINA a été fréquemment interpellée ces dernières années concernant la répartition des marchés publics, considérés par certains peu favorables à la Suisse latine.

Après une étude approfondie de la question, force a été de constater que le principe même de l'attribution des marchés publics interdit de favoriser une entreprise plutôt qu'une autre pour des motifs n'ayant pas trait aux critères exclusivement économiques imposés par la loi.

Dès lors, il n'est pas possible de corriger les effets négatifs induits par le fait que des entreprises alémaniques sont mieux à même de remporter les offres en raison du prix plus avantageux, dû au plus grand bassin de clientèle dont elles disposent et qui permet de réduire les coûts, ce que ne peuvent pas faire les petites entreprises excentrées aux confins de la Suisse.

## **VII. Conclusion: la période de l'analyse est terminée**

Ces dernières années, l'Observatoire des Langues (OdL) s'est attaché à démontrer l'importance de la promotion du plurilinguisme, tant dans la «vie réelle», qu'au sein de l'Administration fédérale. Pour ce qui est de l'administration fédérale, l'OdL a analysé les outils permettant le contrôle effectif de la représentation linguistique, notamment au niveau des données statistiques nécessaires. L'étude du PNR 56, de son côté, a confirmé scientifiquement l'existence de biais linguistiques. D'autre part, la question linguistique ne concerne plus exclusivement des domaines déterminés (enseignement, administration), mais touche de plus en plus d'autres domaines (intégration des étrangers, économie, technologie, etc.), se confondant parfois entre eux. Il devient dès lors difficile de séparer la question de la représentation linguistique et de l'utilisation des langues nationales dans l'administration fédérale, des autres domaines dans lesquels cette dernière est étroitement impliquée. En outre, privée d'accès aux informations relatives à l'administration fédérale, l'OdL doit compter sur l'intérêt des médias pour pouvoir effectuer sa tâche.

La loi sur les langues a permis l'éclosion d'une multitude de projets en rapport avec les langues. De nos jours, une quantité d'associations s'occupe des questions linguistiques et culturelles, dûment financées par l'Office fédéral de la culture. Sauf que, pour HELVETIA LATINA aucun fonds n'a été mis à disposition pour lui permettre de continuer son activité en faveur de l'Administration fédérale dans de meilleures conditions.

Dès lors que la Loi sur les langues, entrée en vigueur en 2010, a donné un cadre permettant au Parlement de contrôler la représentation linguistique au sein de l'administration fédérale, il appartient désormais au Parlement et aux membres des différentes commissions intéressées d'analyser de façon critique les documents et rapports présentés par l'OFPER, notamment au niveau de la méthode et de la signifiante des résultats, et d'exiger que les données présentées soient conformes à la vérité et que des mesures concrètes soient prises y compris au niveau stratégique, notamment du point de vue du pilotage de la promotion du plurilinguisme, manifestement impropre à atteindre les objectifs fixés.

Berne, janvier 2012

Patrizia Friedrich  
Responsable de l'Observatoire  
des langues

Annexe: ment.

Annexe:

**Liste des interventions parlementaires en relation avec le plurilinguisme déposées dans la période novembre 2010-décembre 2011**

10.4013 Motion Zisyadis: [Radio et télévision. Quota de chansons en langues nationales](#)

10.4052 Motion Perrinjaquet: [Inscrire l'enseignement bilingue comme volonté politique](#)

10.4074 Motion Caviezel: [Préservation de la paix des langues, en particulier dans le canton des Grisons](#)

11.1038 Question Rennwald: [Chanson francophone. Chronique d'une mort annoncée](#)

11.3049 Motion Meissen [Chaire universitaire de romanche](#)

11.3080 Interpellation Cassis: [Présence italophone dans l'administration fédérale](#)

11.3138 Interpellation Fluri: [Réduction des effectifs de l'armée. Représentation de la Suisse latine parmi les cadres supérieurs](#)

11.3603 Interpellation Abate: Commandant de la brigade d'infanterie de montagne 9. Le Tessin bredouille?

11.3649 Interpellation Lombardi: [Commandant de la brigade d'infanterie de montagne 9. Le Tessin bredouille?](#)

11.4036 Motion CSEC-CE. [Formation supérieure en linguistique et en littérature romanches](#)

11.4107 Motion De Buman : [Accordons les concordances. Pour un Conseil fédéral de neuf membres](#)

11.5204 Question Aubert: [Délégué au plurilinguisme interdit d'expression?](#)

11.5205 Question Aubert: [Loi sur les langues](#)

11.5497 Question Carobbio Guscetti: [Suppression de l'enseignement de l'italien au gymnase. Violation du droit en vigueur?](#)

11.5546 Question Cassis: [Plurilinguisme. Sus à la discrimination!](#)